

POLOGNE



Assistants de langue française

Fiche-pays 2022-2023

IMPORTANT :

Le programme des assistants de langue permet une mobilité **pré-professionnalisante**. Pour cette raison, il est impératif de **préparer votre projet** (choix de la destination, financement, etc.).

Toute candidature vaut **engagement**. Les désistements éventuels devront être justifiés, sous peine de ne plus pouvoir postuler au programme ultérieurement.

Les candidats seront informés de toute modification du programme pour des raisons liées à la Covid-19. Pour connaître les dernières consignes officielles, veuillez consulter le site du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

Nombre de postes offerts	À titre indicatif, 2 postes ont été proposés en 2021-2022.
Conditions générales	<p>En complément des critères généraux d'éligibilité énoncés sur le site de France Éducation international, s'appliquent également les critères suivants spécifiques pour ce pays :</p> <ul style="list-style-type: none"> • être de nationalité française ; • être âgés de 20 à 30 ans au 31/12/2022 ; • la connaissance de la langue polonaise permettant de faire face à la vie quotidienne est appréciée ; • avoir validé, au moment du dépôt du dossier, au minimum une L3 dans l'une des disciplines suivantes : <ul style="list-style-type: none"> ➢ Français langue étrangère (FLE) ➢ Lettres, Sciences du langage, Linguistique, Sciences de l'éducation, préparation aux métiers de l'enseignement si le FLE y est présent. <p><u>Les candidatures retenues sont soumises à l'acceptation définitive des établissements.</u> Il est demandé d'être titulaire d'un M1 (d'une des disciplines ci-dessus) au minimum au moment de la prise de poste.</p>
Villes ou régions d'affectation	Lublin ou une autre ville (selon accords – susceptible de varier d'une année sur l'autre)
Établissements	Universités ou lycées
Calendrier	<p>Publication des résultats à partir du mois d'avril 2022</p> <p>Contrat 9 ou 10 mois (prise de fonction : 1^{er} octobre 2022)</p>



Temps de travail et de congés	18 heures par semaine maximum Congés selon le calendrier scolaire local.
Rémunération et aides	Rémunération mensuelle Environ 2400 PLN net. Soit environ 540 €* *Conversion en euros donnée à titre indicatif, susceptible de varier selon le taux de change. Installation Les frais de voyage et de nourriture sont à la charge de l'assistant. Selon la ville, l'assistant pourrait bénéficier de l'accès à la location d'une chambre universitaire (à ses frais).
Statut de l'assistant	L'assistant a le statut de salarié (CDD).
Visa	Pas de visa.
Couverture sociale	La couverture sociale de base est incluse dans la rémunération. Pour une couverture plus large, l'assistant devra souscrire à ses frais à une assurance maladie / rapatriement avant son arrivée en Pologne.
Liens utiles	Ambassade de France à Varsovie : https://pl.ambafrance.org/ Institut français de Varsovie : https://www.institutfrancais.pl/fr
Validation du séjour	Certaines universités, dans le cadre de leur autonomie, valident le séjour à l'étranger, notamment par l'octroi de crédits ECTS. Renseignez-vous auprès de votre UFR ou département et sur le site internet de France Éducation international.
Renouvellement de contrat	Rendez-vous sur le site internet de France Éducation international afin de connaître les conditions de renouvellement spécifiques à la Pologne.